

Dans quels domaines agir ?

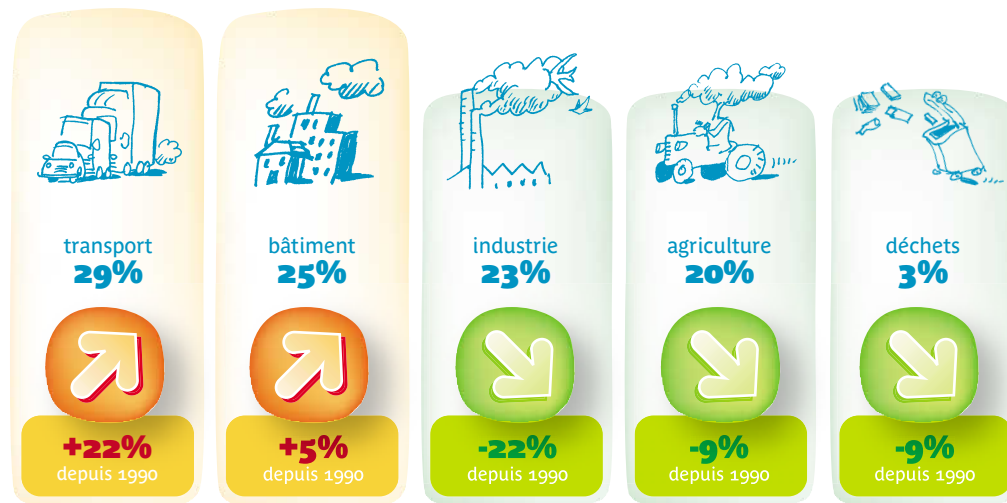
“Qu'est-ce que je peux faire réellement ?”

Par leurs décisions directes, les collectivités locales sont responsables d'environ 15% des émissions de gaz à effet de serre. Mais ce qui se passe sur leur territoire est naturellement d'une autre ampleur. Si l'on veut entraîner les acteurs locaux dans le Plan Climat Territorial il faut viser l'intégralité des émissions des gaz à effet de serre occasionnées par les activités du territoire.

Toute collectivité locale réalise déjà des actions positives en faveur de la protection du climat, par exemple au travers d'actions de maîtrise de l'énergie. Le Plan Climat Territorial est une excellente opportunité de les recenser, les organiser, les renforcer, leur donner du sens. Bref passer d'une série d'actions ponctuelles à une stratégie organisée.

Cependant par manque de prise en compte des enjeux énergétiques et climatiques dans les autres politiques, la collectivité locale met en œuvre des actions néfastes pour le climat sans qu'elle en ait conscience. D'où la nécessité d'une prise de conscience pour réagir.

Emissions de gaz à effet de serre directes et indirectes par secteur en 2003 et évolution sur la période 1990-2003



Agir là où j'ai un impact

Une diminution des émissions des gaz à effet de serre passe par des actions dans des secteurs diffus : habitat, transports, tertiaire qui représentent au total plus de la moitié des émissions. Mais agir sur les déchets, l'agriculture, la biodiversité ou la gestion forestière fait aussi partie du programme.

C'est le secteur des transports qui contribue le plus fortement à l'augmentation des gaz à effet de serre en France. Tandis que la part de l'industrie se réduit de manière drastique (-22% en 13 ans), celles du transport et du bâtiment augmentent respectivement de + 22% et + 5% !

Sur votre territoire, vous pouvez avoir vous aussi une idée des domaines qui sont responsables des émissions de gaz à effet de serre (voir l'encadré sur la quantification territoriale page 27).

L'action sur les consommations énergétiques sera primordiale dans la lutte contre le changement climatique : elle concerne les déplacements, les besoins de chauffage, de climatisation, d'eau chaude sanitaire, d'éclairage, de pompage, de force motrice, de chaleur, de process... Voilà pour l'énergie visible, qui est facilement repérable car elle nous "parvient" sous forme d'énergie finale.

Mais il y a également toute l'énergie invisible, celle qui est incorporée dans les produits manufacturés ou alimentaires que nous achetons. Elle se trouve affectée en termes statistiques aux entreprises qui les produisent ou les transforment et sont en réalité le fait des consommateurs finaux, qu'ils soient ménages, administrations, services, etc. Elle concerne aussi l'énergie nécessaire à la réalisation des infrastructures diverses que nous utilisons, telles que les voies de communication. C'est pourquoi les politiques d'achat des collectivités locales sont si importantes.

Agir là où j'ai des compétences

On le voit bien : toutes les décisions des collectivités locales, depuis les petites actions quotidiennes jusqu'à celles plus structurantes comme l'élaboration d'un SCOT, d'un PLU, d'un PDU, d'un PLH ou encore d'un Agenda 21 local sont au cœur de la protection du climat. Pourtant, elles ne sont encore que très rarement mises en relation avec une dimension "changement climatique".

Quel est mon champ d'action ?

- **Ce qui est directement de la responsabilité municipale ou intercommunale** : ce que la collectivité locale, pareillement à une entreprise, consomme – en énergie, en matériaux et en produits divers - pour offrir les services qu'elle doit à la population (éducation, sport, culture, santé, loisirs, administration) ainsi que la conception des nouveaux bâtiments et équipements qui seront à leur tour consommateurs. Cela concerne aussi les déchets que la collectivité locale produit. Ces actions tout en préservant l'environnement contribuent à améliorer les conditions de travail et à réaliser des économies budgétaires. Il s'agit pour la collectivité éco-responsable de modifier ses comportements au quotidien.
- **Ce que la collectivité locale peut influencer plus ou moins directement** : l'urbanisme, la mobilité et les déplacements, la conception de nouveaux quartiers et la réhabilitation des anciens, l'approvisionnement énergétique local, la politique globale des déchets : tous choix qui vont déterminer les émissions des acteurs du territoire.
- **Ce sur quoi la collectivité locale n'a pas de prise directe** parce que cela relève des décisions des autres acteurs présents sur le territoire (ménages, entreprises, administrations, etc.) qui exercent naturellement leur libre arbitre, mais auprès de qui la collectivité peut agir comme **catalyseur d'une action territoriale**, afin d'entraîner tout le monde dans l'action. Les actions de sensibilisation que la collectivité locale peut initier sont essentielles.

Dans quels domaines agir ?

Agir sur l'énergie consommée

Le Conseil d'Orientation Énergétique (COE)

C'est une analyse simplifiée des performances des différents bâtiments d'un patrimoine communal permettant d'identifier les actions prioritaires à mener sur les bâtiments: études plus détaillées, actions sur les comportements ou la maintenance, investissements ...

Outil ADEME



"Dans nos gymnases, une gestion efficace du chauffage et des douches, nous a fait gagner 25% sur nos dépenses."

Un adjoint aux sports



"Nous sommes très vigilants quant au choix des matériaux de construction : nous veillons à employer des matériaux labellisés pour leurs caractéristiques techniques et si possible produits localement."

Le maire d'une commune rurale située dans un Parc Naturel Régional



"En adaptant les temps de chauffage aux horaires d'occupation de nos écoles, nous avons économisé 20% d'énergie. C'est finalement plus un problème d'organisation que technique !"

Le Directeur des services techniques d'une commune de 30 000 habitants

Maîtriser les propres consommations de ma collectivité

La collectivité locale consomme de l'énergie et des produits. Elle offre des services, réalise des investissements, génère des déplacements pour ses employés et ses usagers.

Sa façon de gérer l'énergie a des conséquences sur le niveau des consommations et sur la quantité de gaz à effet de serre induite.

Près des trois-quarts des consommations d'énergie des communes concernent le patrimoine bâti (locaux administratifs, scolaires, culturels, sportifs, sanitaires et sociaux, d'habitation...), près de 20% pour l'éclairage public et près de 10% pour les véhicules municipaux.

Vous devez savoir que certains bâtiments coûtent 4 fois plus en énergie que d'autres de même type mais mieux gérés !

Gestion énergétique des bâtiments et équipements

La collectivité locale doit veiller à la gestion et à l'entretien d'un patrimoine bâti municipal parfois très disparate (type de bâtiment, année de construction, fréquence d'utilisation...) ainsi qu'au choix et au renouvellement des équipements (matériel, éclairage public) en privilégiant les moins "énergivores" et favorisant les énergies renouvelables :

- assurer un suivi comptable régulier des consommations d'énergie à l'aide de tableaux de bord pour le chauffage et l'électricité permet à la collectivité de connaître ses consommations et détecter les dérives,

- faire des comparaisons entre bâtiments et généraliser l'affichage au public des performances énergétiques et CO₂ des bâtiments,
- engager des plans d'amélioration qui peuvent démarrer sur des actions très simples (optimisation des contrats d'abonnement de fourniture d'énergie) donnant de premiers moyens financiers pour réaliser des audits, études et investissements.

Conception et réhabilitation des bâtiments : Connaître et réduire la vulnérabilité des bâtiments

Par ses choix en termes de conception de bâtiments neufs et de réhabilitation de bâtiments anciens, la collectivité locale peut influencer sur les consommations et donc très directement sur la facture énergétique et climatique.

Une bonne adaptation au changement climatique passe par l'optimisation des bâtiments en confort d'été et en confort d'hiver via une approche bioclimatique des bâtiments (orientation, inertie thermique, ventilation traversante, toitures végétalisées, puits canadiens) doit être favorisée. Cela permet d'améliorer le confort, de limiter les conséquences sanitaires négatives ainsi que de réduire les dépenses d'énergie en évitant une climatisation artificielle.

La Loi du 13 juillet 2005 fixant les orientations de la politique énergétique, appelée Loi d'orientation sur l'énergie, modifie le code de l'urbanisme en recommandant "utilisation des énergies renouvelables pour l'approvisionnement énergétique des constructions nouvelles (...)" (article 31)

Gestion des achats et de la commande publique

En privilégiant l'achat de matériels, produits, équipements moins consommateurs d'énergie, en encourageant le recyclage et la réduction du volume de déchets produits, la collectivité locale détient un levier important pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre. Ces actions sont facilitées par le nouveau code des marchés publics et les directives européennes qui donnent la possibilité d'introduire des critères environnementaux dans les appels d'offres publics. La commande publique peut ainsi favoriser la diffusion sur le marché de produits plus "durables".

Gestion des déplacements des personnels et usagers

La mise en place par la collectivité, d'un Plan de déplacement des employés lui permet de rationaliser et d'améliorer les déplacements de son personnel. Par ailleurs, les villes sont de plus en plus nombreuses à disposer de parcs à vélos pour faciliter les déplacements des personnels et des résidents.



Logements sociaux neufs équipés en solaire thermique

Produire et distribuer localement de l'énergie

La collectivité locale joue un rôle dans l'approvisionnement énergétique de son territoire. Elle est responsable de la distribution des énergies (chaleur, électricité, gaz) sur son territoire et détient des responsabilités et compétences dans l'offre locale d'énergie. Ses choix en matière d'énergie ont un impact sur le climat :

- agir sur la demande des consommateurs afin de la contenir puis la faire diminuer,
- accroître la part des énergies décentralisées (cogénération) et renouvelables dans l'approvisionnement énergétique, en chaleur et en électricité,
- coordonner les réseaux, y compris en pariant sur le concept "d'énergie répartie", où offre et demande sont prises en compte simultanément sur le lieu de consommation.

La mise en valeur des gisements d'énergies renouvelables doit devenir – avec les gains de sobriété et d'efficacité énergétique – une priorité des politiques énergétiques et climatiques territoriales

La Loi d'orientation sur l'énergie donne des pouvoirs explicites aux intercommunalités "le soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie" étant désormais une compétence qui leur est reconnue (articles 21, 22 et 23)

Planifier pour préparer l'avenir

Les collectivités locales sont invitées à créer les conditions d'un développement des énergies renouvelables, en procédant à un inventaire des zones favorables à l'implantation de sites de production (ressources en biomasse, combustibles commercialisables, sites éoliens, hydrauliques ou encore géothermiques...), tant en milieu urbain qu'en zone rurale.

Elles peuvent également faciliter l'octroi des permis de construire pour les installations disposant de capteurs solaires thermiques (chauffage, eau chaude) ou photovoltaïques (électricité).

Enfin, les collectivités locales peuvent, dans le cadre des réglementations en vigueur, apporter un soutien financier à certains projets.



Centrale de cogénération

“Nous avons mis en place des formations à la conduite apaisée pour nos agents conducteurs et des formations à l'amélioration de l'entretien et du contrôle des moteurs pour sensibiliser nos mécaniciens aux économies d'énergie.”

Le responsable du parc auto

“Après un diagnostic de notre éclairage public mené en étroite coopération avec les ingénieurs du syndicat d'électrification local, nous avons mis en place les recommandations et abouti à une réduction des consommations d'électricité de 40%.”

Le maire d'une commune périurbaine

“Grâce au bois utilisé dans notre réseau de chaleur, nous avons pu réduire de presque 100% les émissions de CO₂ du quartier tout en créant des emplois, réduisant les charges de chauffage et en valorisant le bois de notre forêt.”

L'adjoint au maire chargé des espaces verts et de la forêt.

“Depuis 2001, nous avons mis en place une centrale de valorisation du biogaz sur notre centre d'enfouissement technique. Nous livrons donc au réseau électrique notre production et cela devrait durer tant qu'il y aura du biogaz, c'est-à-dire une trentaine d'années !”


Le Président d'une communauté d'agglomération.

“Nous avons installé 50m² de panneaux solaire thermique pour alimenter un ensemble de 48 logements collectifs en eau chaude sanitaire. L'installation couvre 35% des besoins annuels des habitants.”


Le directeur d'un Office Public d'HLM

Dans quels domaines agir ?


Agir sur l'urbanisme et l'aménagement

 "Nous avons intégré dans notre PLH des objectifs chiffrés de réduction des émissions de CO₂ dans les bâtiments."

Le responsable du PLH

 "Nous avons intégré des critères énergétiques dans le Cahier des Prescriptions Techniques et Environnementales propres à la ZAC qui est en cours d'élaboration. Les architectes ont répondu au-delà de nos attentes en ajoutant dans le projet des spécifications visant à économiser plus encore l'énergie et réduire les émissions de gaz à effet de serre associées."

Le Vice-président d'une communauté urbaine

 "Afin d'inciter tous les acteurs de la construction et de l'aménagement à mener leurs projets en préservant l'environnement, la Mairie a souhaité accompagner le PLU d'un Cahier de Recommandations Environnementales. Il présente pour chaque thème environnemental la situation de la ville, les enjeux, des éléments de réglementation, les contacts utiles et propose des recommandations pratiques. Le thème du changement climatique sert de fil conducteur."

Le directeur du service urbanisme

La collectivité locale est responsable de l'organisation du territoire, de l'aménagement de l'espace aux niveaux intercommunaux, communaux et de quartiers. Elle délivre les permis de construire, a un rôle déterminant dans l'organisation des déplacements et des transports, réalise des infrastructures, les accompagne, les coordonne et les réglemente. De la cohérence énergétique et climatique de cet ensemble dépendront largement les consommations énergétiques du territoire.

Par ses choix en matière d'aménagement et d'urbanisme, la collectivité locale :

- détermine les futures consommations d'énergie des habitants de son territoire,
- rend le territoire plus ou moins vulnérable face aux risques naturels.

L'enjeu est de taille : il s'agit de planifier le futur en intégrant les conséquences possibles du changement climatique. Cela implique une vision prospective et dynamique du territoire.

Intégrer les dimensions énergétique et climatique :

- dans les documents et politiques d'urbanisme de planification (SCOT, PLU, PLH...),
- dans les documents et politiques d'urbanisme opérationnel (zones d'activité, opérations de renouvellement urbain).

La Loi d'Orientation sur l'Energie donne des pouvoirs explicites aux communes en encourageant le dépassement du coefficient d'occupation des sols, dans la limite de 20% pour les constructions remplissant des critères de performance énergétique (exemple haute isolation) ou comportant des équipements de production d'énergie renouvelable (article 30).

Contenir l'étalement urbain pour réduire les consommations d'énergie

- orienter, de façon volontariste, la localisation des activités, des équipements et des zones résidentielles pour limiter l'étalement urbain,
- favoriser les opérations de renouvellement urbain, la réutilisation des friches urbaines, la valorisation du patrimoine,
- sensibiliser les décideurs et le grand public en les informant clairement sur les inconvénients de l'étalement urbain existant (coût des équipements urbains, temps de transport, ségrégation spatiale etc.),
- limiter l'implantation des grands projets commerciaux, industriels et de loisirs sur des zones périphériques et/ou non desservies efficacement par les transports en commun,
- limiter la dispersion des activités et des lieux de résidence,
- maintenir les écoles de manière équilibrée sur le territoire au lieu de concentrer les établissements sur la ville-centre,
- rendre la ville agréable et attirante sous un climat futur plus chaud, en créant des espaces ouverts adaptés à la vie en extérieur.

S'assurer de la prise en compte du risque dans les documents d'urbanisme

- protéger des zones urbanisées "à risque" du territoire contre les inondations,
- contenir et limiter, via les permis de construire, l'urbanisation dans les zones vulnérables (zones inondables, falaises, subsidence des sols...).

Approche Environnementale de l'Urbanisme - AEU

Comment intégrer les préoccupations environnementales dans les politiques d'aménagement urbain et les projets opérationnels ?

L'AEU permet d'identifier les enjeux environnementaux du projet de planification tels que SCOT et PLU ou d'aménagement opérationnel (ZAC, Lotissement...) et de proposer des éléments de réponses sur les différents champs : choix d'énergie, gestion des déchets, eau et assainissement, etc. Elle repose sur une étude pluridisciplinaire, intégrée dans les processus d'aménagement (PADD, études d'impacts, dossiers de ZAC, ...) et propose à la collectivité locale, selon la nature du projet :

- un diagnostic environnemental, la définition d'objectifs opérationnels et des recommandations, visant une plus-value environnementale du projet,
- un accompagnement managérial du projet : mobilisation des acteurs, concertation et dispositif de suivi.

démarche ADEME



Agir sur les transports

Le secteur des transports est celui dont les émissions de gaz à effet de serre dérapent le plus en France : il est urgent d'agir et les alternatives énergétiques sont très limitées ! Les collectivités locales ont là aussi un rôle important à jouer – et à faire jouer – aux acteurs de leur territoire.

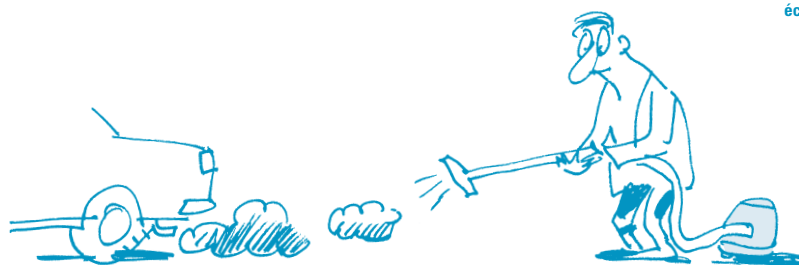
Intégrer les dimensions énergétique et climatique dans les documents et les politiques de transport (PDU, plans de circulation, Plans de déplacement entreprises et administration...) en privilégiant en interne et en externe une politique de mobilité, de déplacements et de transports économes en énergie. Il s'agit pour l'essentiel des mesures connues :

- développer les transports publics avec mise en place de facilitations tarifaires favorisant l'intermodalité,
- promouvoir le covoiturage,
- créer des parkings relais périphériques couplés aux transports collectifs et dissuader le parking en centre-ville,
- créer des axes verts directs et sécurisés pour desservir les centres urbains par des modes de déplacements doux,
- valoriser et réaliser des chemins piétonniers et des réseaux cyclables dans le respect de l'environnement,
- créer des parkings (ou mieux des boxes fermés) à vélo près des gares,
- agir sur la flotte de véhicules municipaux,
- mettre en place un plan de déplacements pour les agents municipaux,
- proposer des alternatives aux livraisons de marchandises par poids lourds.

Organiser les déplacements sur le territoire en limitant les déplacements automobiles grâce à une meilleure coordination des politiques foncières, tarifaires, de fiscalité locale, d'urbanisme commercial, d'offre de services collectifs et de transports en commun afin de réduire les trajets subis et le recours systématique à la voiture individuelle pour les déplacements quotidiens

Porter une attention particulière au confort du voyageur est aussi un moyen de s'adapter au changement climatique :

- réaliser des aires ou voies routières ombragées,
- veiller au confort d'été dans les bus et trains...



“Nous avons mis en place avec succès un “Plan domicile-école” sur 7 établissements de l'agglomération. L'objectif était d'organiser une offre de transport adaptée à la demande et aux besoins des écoliers et de leurs parents, en privilégiant à la fois les modes de transports classiques (transport en commun, covoiturage), et des solutions moins habituelles (autobus pédestre).”
Le Vice-Président en charge des transports

“Notre communauté urbaine a adopté une charte du vélo : le réseau cyclable, s'est ainsi trouvé étendu, modernisé, sécurisé et davantage maillé. Les objectifs ont été inscrits dans le PDU.”
Le responsable de la direction déplacements

“Nous avons aidé une association à lancer un nouveau service - le cotaxi - qui prend et dépose les personnes sur demande. Le service permet de relier les communes de la 2^e et 3^e couronne entre elles. Le trajet coûte le prix d'un ticket de bus.”
L'élu au développement économique d'une ville centre


“Nous avons lancé en partenariat avec des entreprises de notre territoire, un Plan de Déplacement Entreprises. Le plan prévoit à court terme l'aménagement de nouveaux emplacements de bus, d'îlots à vélo à proximité de la gare, l'expérimentation d'outils de covoiturage, la sensibilisation des salariés et la mutualisation de navettes dédiées, adaptées aux rythmes de travail des salariés.”
Le maire

“En partenariat avec les enseignants, les parents d'élèves et différentes associations, nous avons initié sur onze communes du territoire de notre parc l'action “Marchons vers l'école”. Il s'agit d'une démarche citoyenne pour se déplacer autrement qui consiste à créer des pédibus (itinéraires à pied avec des accompagnateurs, des horaires et des arrêts définis comme un bus). Cette action poursuit plusieurs objectifs dont celui réduire les émissions de gaz à effet de serre.”
Le chargé de mission déplacements d'un PNR

“Nous avons profité du lancement de la concertation préalable à la révision de notre SCOT pour sensibiliser les acteurs locaux sur les enjeux du changement climatique. Plusieurs débats ont été organisés autour de ce thème et ont rencontré un vif succès.”
Le directeur d'un EPCI

Dans quels domaines agir ?

Agir sur les déchets

 "La capture du gaz de décharge a réduit de façon drastique nos émissions de méthane tout en permettant de chauffer des immeubles. C'est important lorsque l'on sait qu'en valorisant ce biogaz on divise par 21 son impact sur l'effet de serre."
Le vice-président chargé de l'environnement d'une Communauté de Communes

 "Nous avons mis en place une station de traitement des déchets verts pour alimenter en biogaz la flotte de bus."
Le directeur des services techniques

 "Nous avons intégré un volet effet de serre dans nos plaquettes de communication sur le tri des emballages ménagers en habitat individuel et collectif."
Le responsable communication d'une commune

La collectivité locale est responsable de la gestion des ordures ménagères et est elle-même "productrice" de déchets. Les choix qu'elle fait en la matière ne sont pas neutres au regard du problème du changement climatique.

En 2003, les équipements de gestion des déchets municipaux (dont les boues) représentaient environ 3% des émissions de gaz à effet de serre en France. Le méthane émis par les décharges représentant plus des quatre cinquièmes de ces émissions. C'est dire que tout ce qui empêche la mise en décharge va dans le bon sens, mais il y a bien sûr un effet d'inertie.

Les actions les plus efficaces en matière de réduction des gaz à effet de serre vont dans le sens des politiques de gestion des déchets telles que mises en place en France depuis la loi de 1992 :

- réduire les déchets à la source,
- limiter des transports et l'optimisation des collectes de déchets,
- faciliter le tri sélectif,
- favoriser le recyclage du verre, de l'acier, de l'aluminium, du papier ou encore du plastique,
- faire le choix de chantiers verts créant une logistique de gestion des déchets et en organisant un tri sélectif sur le chantier,
- valoriser la matière organique des déchets (déchets verts, fraction fermentescible des ordures, boues de stations d'épuration).

En outre, pour coupler politique de gestion des déchets avec politique énergétique en rendant votre territoire moins dépendant des énergies fossiles :

- encourager la valorisation énergétique des déchets sous forme de chaleur et de cogénération,
- optimiser le captage et la valorisation du biogaz de décharge.



Agir sur l'agriculture, la gestion des forêts et des espaces verts

Agriculture

L'agriculture est responsable, en France de près de 20% des émissions de gaz à effet de serre, principalement sous forme de méthane (CH4) et de protoxyde d'azote (N2O). L'agriculture peut contribuer à la lutte contre l'effet de serre en privilégiant sur le territoire des modes de production moins polluants et en fournissant des produits de consommation favorables à la protection de l'environnement. La collectivité peut accompagner ces modes de production et sensibiliser sa population à des consommations responsables, améliorant ainsi la viabilité économique de l'agriculture.

Contribuer à la protection de l'environnement, par les produits, les modes de production et les modes de consommation :

- développer et promouvoir des pratiques et productions agricoles durables en diminuant la consommation d'intrants pour les cultures et la consommation de carburants pour les engins agricoles,
- favoriser une agriculture multifonctionnelle respectueuse de l'environnement en privilégiant les produits locaux, les circuits courts valorisant les produits de l'agriculture durable, maintenir et re-développer les haies et boisements linéaires qui protègent les sols,
- soutenir le développement de la filière bois-énergie et de la filière bois de construction et plus largement favoriser l'utilisation des énergies renouvelables (bois, biogaz, solaire, hydraulique),
- développer la production de biocarburants en rationalisant les intrants agricoles, les consommations d'énergie et d'eau qui servent à les produire.

Anticiper les effets du changement climatique

Les impacts du changement climatique sur les activités agricoles sont déjà et seront importants. L'agriculture est fortement dépendante des conditions climatiques. Les évolutions à venir vont modifier ou déplacer les systèmes de production, avec des conséquences territoriales liées aux productions régionales traditionnelles.

L'anticipation du déplacement des aires traditionnelles de production des principales denrées est indispensable de même qu'est inévitable l'adaptation de notre système agricole : modifier l'utilisation des sols, les modes de culture, les variétés utilisées et mieux gérer la ressource en eau seront les principales priorités. Il s'agit de :

- développer des cultures et des pratiques mieux adaptées au climat de demain (choix de variétés, modification des techniques culturales, choix des rotations...),
- privilégier le choix de techniques agricoles économes en eau et améliorer les performances des systèmes d'irrigation afin de limiter la concurrence sur les gisements par rapport aux besoins domestiques et industriels.

La gestion des forêts...

L'espace forestier, dont les collectivités locales ont parfois directement la charge (la forêt communale représente 17% de la forêt française), peut à la fois émettre des gaz à effet de serre et en absorber via le principe de la photosynthèse. Ainsi assurer une meilleure gestion de cet espace, c'est aussi lutter contre l'accroissement de l'effet de serre.

Atténuer les effets du changement climatique :

- gérer la forêt et les bois de manière à augmenter la quantité de carbone stockée dans les arbres,

- convertir le bois récolté en énergie utile en remplacement des énergies fossiles (déchets d'élagages, de débroussaillages de la sylviculture, déchets de scierie),
- augmenter les surfaces boisées là où la forêt ne concurrence pas les activités traditionnelles.

S'adapter aux effets du changement climatique :

- veiller à un bon entretien de la forêt afin notamment de pallier les conséquences de la multiplication des feux de forêts,
- canaliser l'urbanisation galopante qui encercle peu à peu la forêt.


...Et des espaces verts

La protection et la bonne gestion des espaces verts en milieu urbain sont aussi facteur de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de régulation des températures en ville et ainsi d'atténuation des effets des canicules.



 "Dans nos cantines scolaires, nous privilégions les circuits courts avec des produits issus de l'agriculture locale : c'est à la fois un geste pour l'environnement et pour l'économie locale."


Le responsable logistique d'une commune

 "Nous avons mis en place une action de structuration de la filière bois-énergie pour valoriser le bois des haies. Après avoir réalisé une enquête auprès des 160 communes du Pays pour connaître les besoins et ressources, nous avons engagé une campagne de sensibilisation auprès des professionnels et des habitants."

Le chargé de mission ATEnEE d'un Pays de 80.000 habitants

 "Sur notre commune, pour 100 €, un agriculteur peut faire passer un contrôle technique à son tracteur, obtenir des conseils d'utilisation et un réglage adéquat lui permettant de réaliser jusqu'à 300 € d'économies de fioul par an, ce qui représente 2 tonnes de CO₂ en moins... pour la planète !"

Le maire d'une commune rurale

 "Les avis des pompiers doivent être "écoutés" lors de l'élaboration des plans locaux d'urbanisme dans les départements à fort risque d'incendies. Pendant trente ans, on a laissé les gens construire au milieu de la forêt. Il faut maintenant s'assurer que cela ne se reproduise plus."

Le représentant des sapeurs-pompiers

Dans quels domaines agir ?

Agir sur la biodiversité

Même si les impacts écologiques du changement climatique sont encore mal connus, il est établi que le réchauffement de la planète affectera profondément la biodiversité. Plus d'un million d'espèces pourraient ainsi disparaître d'ici 2050 (d'après une étude de la revue Science), d'autres pourraient changer de zone géographique.

Le lien avec l'économie des territoires est important : effets du réchauffement des océans sur la pêche avec une pression supplémentaire sur les espèces pêchées déjà en déclin, activités de mariculture affectées...

Il faut garder à l'esprit qu'agir pour le maintien de la diversité des espèces et des milieux nous permettra de mieux nous adapter au changement climatique le cas échéant par exemple en utilisant les "services" de la nature (présence des zones humides...).

Mieux connaître l'état du patrimoine naturel et paysager du territoire

En favorisant la connaissance du patrimoine naturel, on développe une prise de conscience collective des enjeux environnementaux locaux et globaux : en informant et sensibilisant la population sur les pressions subies (vulnérabilités) par le patrimoine écologique, environnemental, paysager du territoire et sur les mesures à mettre en place pour s'adapter aux conséquences du changement climatique.

Il est nécessaire de réduire à la source les pressions sur les écosystèmes et les ressources naturelles, par exemple grâce à des mesures :

- de protection des espèces et des habitats (zones humides),

- de choix des espèces forestières, conduites des travaux forestiers, prévention des incendies,
- d'aménagement du territoire (urbanisation...),
- de limitation des rejets en mer,
- De modification des pratiques agricoles (fertilisants, pesticides).

Conserver, pour le transmettre, le patrimoine naturel et paysager par une gestion économe et concertée

Afin de conserver le patrimoine naturel, il convient d'entreprendre des actions de préservation des richesses écologiques et de réhabilitation des sites dégradés par une gestion concertée au sein des territoires. Là encore il s'agit d'impliquer les différents acteurs agissant sur le milieu.



Le cuivré des marais (*Lycæna dispar*) sera sans doute affecté par les changements climatiques



Tourbière de la Rixouse dans le haut-Jura, un habitat naturel directement menacé



Avec qui agir ?

Passer d'une organisation de la société construite sur l'abondance énergétique et l'irresponsabilité climatique à la société du "Facteur 4", celle où l'on aura divisé par 4 nos émissions actuelles nécessite une mutation culturelle. L'entrée en scène des pays en développement fait de cet objectif une nécessité et non une option parmi d'autres.



Une question de culture

Les collectivités peuvent développer une **culture du climat** à travers des éléments comme le patrimoine culturel et naturel, les savoir-faire, l'identité du territoire. Les activités culturelles en tant que telles sont aussi porteuses de dynamisme économique et de développement durable pour les territoires, puisqu'elles sont génératrices d'emploi et d'animation locale. Elles sont aussi un bon relais pour interpeller les acteurs locaux sur les questions énergie et de climat.

- Soutenir des manifestations éco-responsables (déchets, économie d'énergie, produits),
- promouvoir une culture de l'énergie et du climat du territoire (manifestations thématiques, affichage des consommations énergétiques dans les bâtiments),
- développer des synergies et des coopérations entre les territoires – français et étrangers – sur le thème du climat et de l'énergie (échanges en réseau, coopération décentralisée, structuration de filières énergie et déchets...).

Tous concernés : "Avec qui j'agis au niveau local ?"

Si l'on veut éviter que des mesures drastiques rendues obligatoires viennent un jour s'imposer aux populations et aux élus qui les subiront comme des contraintes insupportables, c'est l'ensemble

de la société qui doit s'emparer de cette question : éducation, information, sensibilisation, discussions, incitations, actions concrètes, etc. sont autant d'ingrédients qu'il faudra savoir combiner localement.

Le succès d'un Plan Climat Territorial passe par l'implication de tous. Ce n'est pas seulement une question de technique, mais de culture. Chacun, à sa place, doit avoir à l'esprit que "continuer comme avant", ce n'est plus possible, même si on a déjà engagé des actions ponctuelles.

"Comment j'entraîne toute mon administration dans l'action ?"

Tous les élus, les responsables et les agents de la collectivité locale doivent être impliqués, quelles que soient leurs responsabilités. L'avenir du domaine d'action de chacun est subordonné aux évolutions climatiques et énergétiques. **Il est vain de chercher à associer la population si la collectivité n'était pas elle-même exemplaire.** Et il y a toujours dans l'administration municipale des agents motivés pour montrer la voie...

- Le Plan climat territorial doit être porté au plus haut niveau mais doit impliquer tous les élus et responsables en charge du PLU, du SCOT, du PDU, du PLH, du Plan déchets, des bâtiments, de la qualité de l'air, de l'environnement, de l'énergie, des achats, etc, sont naturellement les acteurs-clés,



"Dans notre commune, nous avons mis en place un groupe de travail transversal qui se réunit régulièrement pour discuter de la problématique climat et l'intégrer dans les décisions de chacun. Ce groupe, composé d'élus et de responsables techniques de divers horizons, est piloté par la Mission environnement de la Ville."

La responsable de la Mission environnement

Avec qui agir ?

“Les entreprises du territoire sont invitées à participer à un plan d'action éco-industriel, qui leur permet notamment d'établir un pré-diagnostic CO₂ : une solution leur est proposée pour réduire leurs émissions, intégrant la question de la rentabilité, et un plan d'amortissement pluriannuel a été élaboré.”

Un élu à l'environnement

“Associations, simples citoyens, entreprises, nous nous sommes tous retrouvés dans le Forum pour le Climat mis en place par la municipalité. Nous avons découvert que nous étions nombreux à travailler dans le même sens. Cela nous encourage !”

Un chef d'entreprise

“Nous avons organisé un voyage d'études en Allemagne à Freiburg qui a rassemblé 30 personnes - élus et non élus - pour étudier les avancées de cette ville sur les thématiques habitat, énergie, eau et déchets: c'est à partir de là que le déclic s'est produit.”

Le directeur d'une Communauté d'Agglomération

“Nous avons créé un forum climat qui se tient lors de notre Forum 21. Il réunit deux fois par an, les habitants, les représentants d'associations et d'entreprises présentes sur le territoire communal.”

Le responsable de l'Agenda 21 local



ESPACES INFO ÉNERGIE

Parce que l'information du citoyen/consommateur est un maillon essentiel de la réussite des actions de maîtrise de l'énergie et de réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'ADEME a développé depuis 2001, en partenariat étroit avec les collectivités locales, un réseau d'information et de conseil de proximité sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables. Le réseau "INFO ENERGIE" est constitué de 155 Espaces et compte 300 conseillers au service du public.

- tous les services doivent être impliqués pour proposer des actions et méthodes visant à intégrer le Climat dans leurs actions quotidiennes et pour mettre en valeur les actions déjà entreprises : cela concerne également des domaines tels que la culture, l'éducation, les sports, l'action sociale, etc.,
- des actions transversales et des lieux de rencontres doivent permettre d'associer des services qui n'ont pas forcément l'habitude de travailler ensemble, sur un sujet qui peut leur sembler trop technique.

Les acteurs locaux et toute la population

● Donner du sens aux actions individuelles

Chaque action individuelle compte peu, mais aucun résultat n'est possible sans une multitude d'actions convergentes. Telle est la contradiction que la collectivité locale doit surmonter en jouant un rôle de catalyseur, dans la durée.

● Détecter les motivés et les encourager

Sur votre territoire, il y a des "motivés", une famille avec chauffage et électricité solaire, une entreprise du bâtiment spécialiste dans l'isolation très performante, un chauffagiste qui promeut les énergies renouvelables, un gestionnaire HLM soucieux d'économies d'énergie et adepte du chauffage au bois, un enseignant qui sensibilise ses élèves, un architecte intéressé aux maisons basse consommation, une association de promotion du vélo, une travailleuse sociale donnant des conseils d'économie d'énergie, un hôtelier qui gère de près l'énergie, etc. Le champ est large et infini. La première tâche est de les repérer, puis les réunir, les faire se connaître, parler de leurs actions et projets, donner envie aux autres d'agir de même. Les pionniers attendent de la reconnaissance et leur enthousiasme est irremplaçable. Parmi eux, ne pas oublier les agents municipaux...

● Identifier les acteurs-clés et les impliquer

Sur votre territoire, il y a un nombre – relativement limité – d'organismes et de décideurs qui tiennent entre leurs mains la possibilité de réaliser des pro-

grès significatifs : parce qu'ils sont de gros consommateurs d'énergie ou parce qu'ils influencent les consommations de la population dispersée.

On peut citer par exemple : l'Office HLM, l'Université, les Administrations publiques gérant du patrimoine administratif ou scolaire et des parcs de véhicules, la Compagnie de chauffage urbain, la Compagnie de bus, une ou plusieurs entreprises, les syndicats de co-propriété, les associations de locataires et d'usagers, les compagnies énergétiques, les chambres consulaires, des banques, des centres d'information, etc.

Cette tâche peut très bien se combiner avec une étude visant à quantifier les émissions territoriales de gaz à effet de serre. Associer des acteurs-clés au processus d'étude est un gage de succès et un préalable à leur engagement dans une stratégie : car ils ne sont pas encore tous convaincus qu'ils doivent eux aussi agir.

Afin de vous aider à animer et accompagner cette démarche, les délégations régionales de l'ADEME, les agences locales et régionales de l'énergie sont des acteurs incontournables.

● Faire se rencontrer les acteurs et leur offrir des opportunités de joindre leurs forces

Construire une stratégie territoriale va passer par l'implication de tous, les motivés et ceux qui ne le sont pas encore : une **cartographie des acteurs locaux du climat** pourra y aider.

En tant que collectivité locale, vous êtes d'ailleurs souvent à l'initiative de réunions, de rencontres, de Forums, par exemple dans le cadre de votre politique de quartiers ou encore de votre Agenda 21. **Profitez-en pour intégrer les thématiques du changement climatique et construisez ainsi votre stratégie locale.**

N'hésitez pas à entrer davantage dans le détail car rien n'est plus convaincant que les réalisations déjà existantes et les contacts directs entre personnes engagées : visites de réalisation locales, visites d'opérations exemplaires dans d'autres territoires, y compris à l'étranger, organisation de Forums Locaux Climat/Energie, toutes occasions qui peuvent être mises à profit pour convier les acteurs du territoire à changer ensemble leur culture du changement climatique.

Communiquer sur le climat

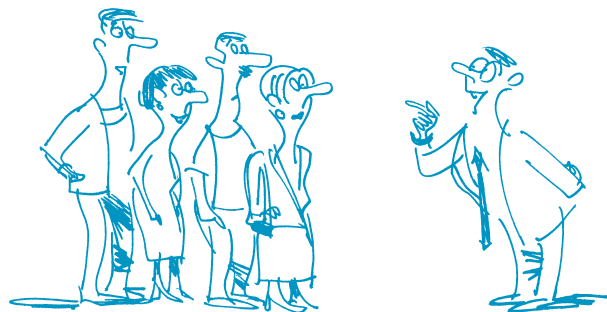
La collectivité locale occupe une place privilégiée pour **inciter la population à agir**, donner l'opportunité aux volontaires de prendre davantage d'initiatives, valoriser les bonnes pratiques des acteurs locaux, favoriser leur mise en réseau. Cela veut dire par exemple :

- communiquer sur les risques liés aux changements climatiques en intégrant dans les dispositifs de veille, de surveillance et d'alerte les conséquences possibles du changement climatique (canicule, inondations, incendie...),
- informer la population et les acteurs économiques sur les mesures efficaces en énergie, les dispositifs d'incitation, les réalisations locales,
- engager des campagnes de sensibilisation à fort contenu communicatif, telles qu'une thermographie infra-rouge (voir zoom page 30),
- s'associer le concours des entreprises et commerces qui mettent sur le marché des produits d'économie d'énergie ou d'énergie renouvelables, tels que les magasins de bricolage,
- encourager l'adoption de modes de vie plus sains et plus sûrs : alimentation équilibrée, limitation des déplacements polluants, encouragement à la marche et à la pratique du vélo,
- inciter les différents acteurs et usagers du territoire (salariés de la collectivité, habitants du territoire, touristes, etc.) à limiter leurs déplacements quotidiens en leur proposant une alternative réaliste à la voiture individuelle,
- utiliser le savoir-faire de l'agence locale de l'énergie.

Et n'oubliez pas que de nombreuses idées viendront du **Forum Local Climat/Energie...**



Exposition "la maison économe"



“Un fonds pour l'innovation à l'environnement, alimenté par les entreprises du secteur a été créé. Nous développons un service de conseil aux entreprises et éditons des brochures pour les entreprises adhérentes, ainsi que des affiches de sensibilisation sur les gestes de tous les jours.”

Le directeur d'une maison de l'environnement

“Nous avons mis en ligne sur le site Internet de la municipalité un guide de l'éco-citoyen dans lequel nous avons particulièrement souhaité faire le lien avec le changement climatique. Les internautes peuvent d'ailleurs directement se connecter sur le test Climact de l'ADEME.”

Le maire

“Nous proposons une exposition sur les économies d'énergies dans la maison, elle est mise gratuitement à la disposition de toutes les communes de l'agglomération pour sensibiliser la population.”

Le vice-président chargé de l'environnement d'une communauté d'agglomération

“Nous avons conclu avec les acteurs du secteur des marchandises une charte de bonnes pratiques afin de définir des objectifs d'intérêt collectif sur lesquels s'engageront des entreprises privées et publiques et la ville dans une logique "gagnant-gagnant.”

L'adjoint au maire chargé des transports, de la circulation, du stationnement et de la voirie

“Dans le bulletin d'information municipal, je lis régulièrement les informations sur les gestes simples à faire chez moi par temps de canicule.”

Un habitant

“Nous avons décidé d'inclure dans le livret d'accueil des nouveaux arrivants dans la ville un volet sur la protection du climat : économies d'énergie, mobilité en transports collectifs et sobres, tri des déchets.”

La responsable communication d'une commune littorale

Avec qui agir ?

Comment agir ?

Des pistes pour conduire mes actions :
“Et maintenant, comment je fais ?”

Contrat ATEEnEE - Actions territoriales pour l'environnement et l'efficacité énergétique
Comment prendre en compte l'environnement et la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans un projet de territoire ?
Cadre d'objectifs signé pour une durée de 3 ans entre la collectivité, l'ADEME et les partenaires locaux, le contrat ATEEnEE permet aux collectivités d'intégrer dans leurs projets de territoire les enjeux environnementaux, d'efficacité et de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Il s'adresse aux territoires de projet, au sens de la Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire (LOADDT) : agglomérations, pays et PNR.
Démarche ADEME

Je m'organise en interne

L'organisation interne de la Collectivité territoriale doit s'adapter pour prendre en compte le changement climatique de façon **transversale**. Elle doit favoriser la prise en compte d'une culture "Climat", émanant de décisions prises au niveau local, adaptée à la taille et aux moyens de la collectivité locale. Voici une proposition "idéale" plutôt adaptée aux moyennes et grandes communes ou intercommunalités, et naturellement à ajuster en fonction de votre propre situation.

- **Un élu doit être désigné** pour promouvoir la prise en compte du changement climatique chez ses collègues, animer l'action dans les services et avec la population. Cette fonction peut être partagée avec l'énergie ou une autre responsabilité horizontale,
- **un(e) coordinateur(trice)** est indispensable, par exemple placé(e) dans une mission "développement durable" ou "Agenda 21" lorsque celle-ci existe, sinon, dans une direction du développement ou de l'aménagement du territoire. Il (elle) propose la stratégie, puis assure sa mise en oeuvre au travers des "relais-climat" situés dans les services,
- **des personnes doivent être désignées (et formées) dans chacun des services** – et pas seulement les services techniques – pour être

les "relais climat" qui intègrent la dimension changement climatique dans la culture et les décisions sectorielles, formant avec le(la) coordinateur(trice) un groupe de travail permanent, initiateur d'idées, promoteur de projets et responsable du suivi et de l'évaluation.

Je m'organise en externe

Le Plan Climat Territorial, coordonné par votre collectivité locale, ne peut pas se limiter à la participation des seuls élus et responsables municipaux. La raison est simple : votre collectivité locale n'est pas en mesure de décider elle-même de toutes les décisions, grandes et petites, prises par les acteurs privés et publics situés sur votre territoire : ménages, entreprises, commerces, administrations, associations, etc.

Vous devez donc vous donner **les moyens d'animer votre politique "Climat"** à l'échelle du territoire, ce qui suppose souvent une souplesse et une flexibilité dont ne dispose pas toujours l'administration municipale. Ces moyens peuvent être :

- une "mission" énergie-climat de la collectivité territoriale,
- une agence locale associant les acteurs principaux et les motivés du territoire,
- une association mandatée par la collectivité.

Sur qui je peux compter pour m'aider ?

Organismes Institutionnels

- ADEME
- MIES
- ONERC
- Services de l'Etat en région
- Conseils régionaux

Réseaux spécialisés de collectivités locales

D'autres collectivités locales que la vôtre, en France ou ailleurs, sont déjà engagées dans des Plans Climat Territoriaux ou sont en cours de le faire. Leur expérience est irremplaçable. Entrez en contact avec les réseaux spécialisés :

- AMORCE
- Energie-Cités
- FLAME – Fédération des Agences locales de Maîtrise de l'Energie
- RARE - Réseau des Agences Régionales de l'Energie et de l'Environnement

Autres associations

- Réseau Action Climat
- WWF
- Comité de Liaison des Energies Renouvelables (CLER)
- France Nature Environnement
- Consommation Logement et Cadre de Vie (CLCV)

Quantification territoriale des émissions de gaz à effet de serre

Quantifier ses émissions de gaz à effet de serre à l'échelle du territoire, n'est pas indispensable pour démarrer un processus de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Cependant la démarche peut aider à clarifier des objectifs à atteindre et surtout à mettre en place de nouvelles habitudes de travail entre des personnes réunies à cette occasion, engager une réflexion et une dynamique sur le territoire.

Quantifier, c'est disposer:

- d'un bilan des émissions (qui inclut un bilan énergétique territorial préalable) pour une année de référence,
- de scénarios d'évolution,
- de "zooms" sur des sous-ensembles (territoriaux, sectoriels) de votre territoire,
- de la liste des acteurs majeurs du territoire, au travers d'une "cartographie des acteurs locaux du climat".

Cela permet de se voir proposer :

- un programme d'action et préciser les conditions de sa réussite,
- des outils de suivi et d'évaluation et ainsi d'entrer dans une véritable stratégie territoriale de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Typologie d'outils / démarches disponibles

- Outils élaborés de façon pragmatique, dérivés de l'énergie
Plutôt que d'outils à proprement parler, il s'agit en fait d'études réalisées par des prestataires, sur la base de tableurs, avec une méthode de collecte (et de calculs) de données, assortis de scénarios (souvent les scénarios du Commissariat Général au Plan), puis de programme d'action. Fréquemment, ces consultants interviennent de façon groupée (par exemple à deux) sur la base d'affinités et/ou d'opportunités,
- Certaines régions dotées d'observatoires régionaux de l'énergie et des gaz à effet de serre ont développé des approches infra-régionales,
- Outils élaborés en France, dérivés de la qualité de l'air
Ils permettent des approches à tous les niveaux de territoires, à partir des bases de données et des modèles capitalisés dans l'expérience de la qualité de l'air, et relevant du calcul. Certaines associations de surveillances de la qualité de l'air sont en mesure de proposer une telle prestation,
- Bilan Carbone® Collectivités et Territoires
Méthode de comptabilisation des gaz à effet de serre développée par l'ADEME. Elle permet de mesurer l'impact global d'une activité en matière d'émissions de gaz à effet de serre : tous les flux physiques (flux de personnes, d'objets, d'énergie, de matières premières...) sont passés en revue et associés aux émissions correspondantes. En novembre 2005, elle était en test dans 16 collectivités territoriales.
Bilan Carbone® :
www.ademe.fr/Outils/BilanCarbone/aide.htm



Comment agir ?

La loi d'orientation sur l'énergie précise que "les actions de maîtrise de la demande d'énergies de réseau peuvent donner lieu à délivrance de certificats d'énergie aux collectivités territoriales ou à leurs groupements concernés (...)" (article 20)

Comment financer mes actions ?

Le Plan Climat Territorial est pour l'instant une **action volontaire**.

Il vise à préparer les collectivités territoriales à la double nécessité de prendre des mesures pour, à la fois, limiter l'impact du changement climatique et de la crise énergétique et aussi adapter le territoire aux risques climatiques.

Les dépenses à mettre en œuvre pour agir

(moyens humains, études, investissement, communication) sont à mettre en rapport avec les dépenses que la collectivité locale et ses habitants auraient à supporter si elle ne faisait rien, à savoir une vulnérabilité renforcée par la hausse des coûts de toutes les énergies ainsi que des risques de pertes humaines et matérielles faute d'avoir adapté son territoire aux accidents climatiques.

Il n'y a pas de moyens financiers spécifiques pour la réalisation d'un Plan Climat Territorial. Cependant, **beaucoup d'actions sont "sans regret" car les réaliser sert d'autres objectifs** de la collectivité locale. En effet, il n'est pas toujours plus coûteux de :

- concevoir un projet ou une réhabilitation dont la faible consommation d'énergie réduira les coûts d'exploitation,
- réduire les causes de précarité énergétique plutôt que de financer les factures par le CCAS,
- embaucher un économe de flux plutôt que de dépenser l'énergie à tout va,
- donner priorité aux modes doux de circulation plutôt que de privilégier la voiture,
- favoriser la récupération des eaux pluviales dans les maisons et immeubles, plutôt que de renforcer les réseaux de collecte.
- ...

Comment faire ?

La collectivité locale doit s'engager au travers d'une décision politique en lien avec les acteurs locaux.

- décider de s'engager dans une démarche et voter cette décision,
- confier la responsabilité du Plan Climat Territorial à un élu,
- constituer une équipe dans les services en charge de l'élaboration, de la conduite et de l'évaluation de cette politique,
- quantifier les émissions de gaz à effet de serre du territoire,
- croiser le résultat de la quantification avec les éléments d'un diagnostic territorial plus transversal (s'il est déjà réalisé dans le cadre d'autres démarches),
- déterminer les enjeux de diminution des gaz à effet de serre et les enjeux d'adaptation,
- définir des scénarios et fixer des objectifs,
- élaborer un plan d'action,
- y affecter les moyens correspondants,
- définir un dispositif de suivi et d'évaluation permettant une **stratégie d'amélioration continue**.

Voici quelques pistes de financement

En premier lieu, **des mesures existent** dans le cadre de procédures en cours auprès de l'ADEME, certaines régions et départements, la Commission européenne pour **co-financer les actions suivantes** :

- une animation intercommunale pour l'énergie et le climat,
- la création d'agences locales de l'énergie,
- des études et audits,
- des réalisations pilotes.

Par ailleurs de **nouvelles procédures de financement** peuvent être mieux exploitées :

- les certificats d'économie d'énergie,
- les contrats de partenariat,
- les sociétés de services énergétiques,
- le tiers-financement,
- les crédits bancaires classiques.

Les collectivités peuvent également étudier comment mobiliser les taxes locales sur l'électricité et le gaz pour financer des actions d'efficacité énergétique.

Par ailleurs, les particuliers s'équipant en matériel peuvent bénéficier d'un **crédit d'impôt** pour faciliter l'acquisition d'équipements économes en énergie.

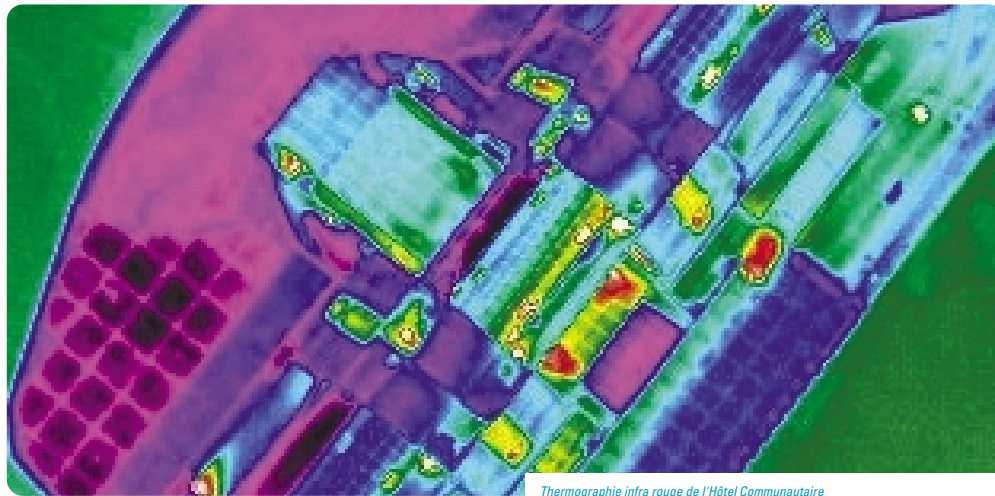
Se situer pour être plus efficace

“Où j’en suis dans ma politique locale contre le changement climatique ?”

ORGANISATION	POLITIQUE MISE EN PLACE	PARTICIPATION	INVESTISSEMENT / FINANCEMENT	DISPOSITIF D'ÉVALUATION	NIVEAU
Création d'une cellule transversale chargée de l'élaboration du Plan d'action sous la responsabilité d'un élu	Définition et vote d'une stratégie, assortie d'objectifs, d'un Plan d'action et d'un budget	Coopération active et structurée avec les divers services impliqués, les groupes cibles et avec les partenaires extérieurs	Mise en place d'instruments municipaux de financement environnemental et généralisation de nouveaux modes de financement	Contrôle et évaluation annuelle de la mise en œuvre sur l'ensemble du territoire Rapport périodique au Bureau de la Collectivité locale	A
Personnes "relais-climat" désignées dans les différents services	Décisions votées par le Conseil à l'appui d'une étude de quantification territoriale des émissions de gaz à effet de serre et d'un diagnostic de vulnérabilité	Réflexion engagée pour impliquer concrètement les acteurs locaux publics et privés.	Utilisation des outils et moyens pour mettre en œuvre les actions prioritaires	Fixation d'objectifs de réduction d'émissions sur l'ensemble du territoire	B
Un élu conduit la Politique "Climat" Un coordinateur Climat dans l'administration	Diagnostic plus poussé des actions déjà menées en faveur de la réduction des émissions de CO ₂	Cibles bien identifiées Coopération active et structurée entre les divers services impliqués pour échanger sur la problématique du climat	Recensement des outils de financement spécifiques mobilisables	Réalisation d'un bilan d'émissions sur le patrimoine de la collectivité	C
Un élu est en charge du "Climat" (avec d'autres missions)	Début de diagnostic pour repérer et faire ressortir les actions déjà entreprises pour lutter contre le changement climatique	Actions dispersées pour informer les services de la collectivité et favoriser sa participation	Financement au coup par coup sur ressources budgétaires classiques	Réflexion en cours et ébauche d'actions sur le "patrimoine"	D
Pas de responsable identifié	Le climat n'est pas cité dans la politique municipale Des actions ponctuelles sont menées de manière "anonyme"	Pas de contacts avec les cibles	Pas de réflexion spécifique	Pas d'évaluation	E

Communauté Urbaine de Dunkerque

La thermographie aérienne infrarouge



Thermographie infra rouge de l'Hôtel Communautaire

18 communes
210 000 habitants
territoire urbain

Contact

Frédéric MABILLE
Directeur Energie
Communauté Urbaine de Dunkerque
E-mail : frederic.mabile@dgl.cc
www.dunkerquegrandlittoral.org



En février et mars 2005, la Communauté Urbaine de Dunkerque a réalisé une thermographie aérienne infra rouge de l'ensemble des bâtiments situés dans les principales aires urbaines de l'agglomération (12 000 hectares) ainsi que du réseau de chaleur. Coût de l'opération : moins d'un 1 € TTC par habitant.

Une thermographie infra rouge sert à mesurer le niveau de déperdition thermique de chaque bâtiment. Les résultats sont restitués suivant une échelle de six couleurs sous forme de carte intitulées "thermicartes". C'est un formidable outil de communication qui interpelle directement les citoyens mais aussi les professionnels sur l'état d'isolation de leur immeuble et permet de nouer un dialogue. Ces résultats ont été diffusés aux moyens de salons professionnels, d'affichage, de permanences en mairie, de guides, du site Internet... Plus de 2500 personnes en 10 mois s'étaient déplacées pour venir voir le résultat pour leur maison ou logement.

L'animation de l'opération est assurée par les deux "Espace info énergie" mis en place par l'ADEME et le Conseil Régional Nord Pas de Calais sur le territoire communautaire.

Cette action fait l'objet d'un très large partenariat très actif avec les institutionnels, les fournisseurs et le distributeur d'énergie, les professionnels. Ainsi grâce à l'adhésion au club Planète gagnante initié par l'ADEME sur le thème "Economies d'énergie faisons vite ça chauffe", nous sommes en relation avec les producteurs d'isolants regroupés au sein du comité "Isolons la terre contre le CO₂" et les représentants de la Fédération des Magasins de Bricolage, avec lesquels une campagne promotionnelle sur une liste de matériaux reconnus pour leur performance énergétique sera lancée à l'automne 2005.

Cette action fait partie intégrante de la stratégie développement durable déclinée dans le contrat d'agglomération de la Communauté Urbaine de Dunkerque.

Agglomération grenobloise (la METRO)

Action mise en place contre l'effet de serre

26 communes
400 000 habitants
territoire urbain



Au cours des années 2001-2002, un bilan des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre a été réalisé sur l'ensemble du territoire de l'agglomération grenobloise. Conduit par l'Agence Locale de l'Energie (ALE) et réalisé par le bureau d'études Explicit, ce travail a permis d'avoir un bon éclairage de la situation locale et des enjeux. Il a également servi à sensibiliser les acteurs locaux aux problématiques liées à l'énergie.

En 2003, en concertation avec les acteurs du territoire rassemblés en groupes de travail thématiques (logement, transports, enseignement, patrimoine communal, tertiaire), l'ALE a souhaité aller plus loin et construire un programme d'actions opérationnel. Ceci a conduit la Communauté d'agglomération à s'engager officiellement en septembre 2004 dans la démarche partenariale de

Plan Climat Local (PCL). Trois objectifs généraux ont été fixés pour 2010 :

- stabiliser les émissions de CO₂
- stabiliser les consommations énergétiques
- augmenter la production d'énergies renouvelables

En ratifiant le Plan Climat Local, les volontaires s'engagent à contribuer à ces objectifs, en les intégrant de manière systématique dans leurs politiques. Pour cela, l'ALE les accompagne dans l'élaboration de leur propre programme d'actions (les 26 communes de l'agglomération ont été sollicitées prioritairement pour leur devoir d'exemplarité). Le PCL comprend également un programme d'actions transversal, défini chaque année, et faisant l'objet d'un financement spécifique. Il permet de contribuer aux objectifs généraux en créant une dynamique de territoire permettant l'implication des citoyens de l'agglomération.

Contacts:

Hélène POIMBOEUF,
responsable environnement

E-mail : helene.poimboeuf@la-metro.org

www.la-metro.org/fr/breves/plantclimatweb.pdf

Martine ECHEVIN

Directrice

Agence locale de l'énergie de
l'agglomération grenobloise

E-mail : infos@ale-grenoble.org

Parc naturel régional du Pilat

La filière bois-énergie, un partenariat local exemplaire



Chaufferie bois de la commune de Saint-Sauveur-en-Rue

47 communes rurales
50 000 habitants

Contacts

Parc naturel régional du Pilat
Jean LAVALLEZ, Sophie BADOIL
Mission Acteurs économiques
E-mail : mission.acteur@parc-naturel-pilat.fr
www.parc-naturel-pilat.fr



Depuis 1997, sous l'impulsion de quelques élus convaincus, le Parc se mobilise pour la promotion du bois-énergie et le développement d'une filière locale à travers la réalisation de voyages d'études, d'études de faisabilité de réseaux et par une connaissance approfondie de la ressource locale disponible.

Le renouvellement de la Charte du Parc en 2000 a permis de fixer des objectifs ambitieux (9 MW de puissance totale installée en 2010) et de développer les partenariats nécessaires. Depuis, un dynamisme fort s'est établi entre les acteurs locaux. Actuellement la puissance totale installée ou en cours de réalisation atteint 4,5 MW.

D'abord orienté vers la valorisation des déchets d'une industrie du bois active, le territoire s'est ensuite engagé vers une démarche d'aménagement et d'entretien d'un territoire de qualité en valorisant l'énorme potentiel forestier. En 1997, le Parc crée un comité bois-énergie ras-

semblant des élus, des socioprofessionnels du secteur forestier et des représentants des diverses organisations oeuvrant dans le domaine de l'énergie ou du développement local. Ce comité pilote des études et propose des actions de structuration de la filière.

En 2000, le Parc crée un poste de chargée de mission "énergie" qui consacre une bonne partie de son temps au bois-énergie.

Le développement de la filière bois-énergie du Parc du Pilat, financé par le Conseil Régional Rhône-Alpes, l'ADEME, l'Union Européenne, le Conseil Général de la Loire, le SIEL (Syndicat Intercommunal des Energies de la Loire) et, bénéficie du soutien technique de Rhônalpénergie-Environnement, l'ADEME, Héliose, Hespul et du SIEL .

Cette dynamique permet au territoire du Parc de se situer dans une logique "gagnant – gagnant" en alliant réduction des émissions de gaz à effet de serre et création d'emplois.

Ville de Rennes

La Campagne Display™ en action

212 500 habitants
Territoire urbain



Poster Display™ affiché sur l'école des Cloteaux

La Ville de Rennes s'est engagée dans la Campagne Display™ – pilotée par Energie-Cités – avec pour objectif de se doter d'outils pédagogiques pour afficher les performances énergétiques et environnementales de ses bâtiments publics.

Pour chaque bâtiment choisi, le poster présente le niveau des consommations d'énergie, des émissions de CO₂ et des consommations d'eau en empruntant le modèle connu de l'étiquette énergie utilisée dans l'électroménager. Sur le poster figurent aussi les améliorations techniques envisagées ou effectives pour faire progresser le bâtiment vers la classe "A".

L'utilisation du logiciel et la pose du poster ont permis à Rennes de sensibiliser et d'impliquer différents types d'acteurs :

- les techniciens de la Ville qui proposent des interventions techniques sur les bâtiments pour optimiser leurs performances énergétiques,

- les élus qui prennent conscience des émissions de CO₂ des équipements communaux et de leur potentiel d'amélioration
- les usagers des bâtiments (personnel municipal ou habitants) qui prennent connaissance de ces informations et qui sont sollicités pour participer à la réduction des consommations à travers leur comportement.

"C'est à la fois la simplicité d'utilisation du logiciel et l'aspect attrayant du poster qui nous ont séduit. Display™ est un très bon outil de communication tout à fait complémentaire aux actions de suivi des consommations que nous menons depuis de nombreuses années dans notre ville."

Cette Campagne s'inscrit dans le Plan d'Action Energie Climat de la Ville de Rennes qui a été approuvé par le Conseil Municipal en décembre 2004.

Contact

Bénédicte BARBOT

Mission Environnement

Ville de Rennes

E-mail : bbarbot@ville-rennes.fr

Site internet de la Campagne Display™:

www.display-campaign.org

Ville de Chalon-sur-Saône

Plan Municipal de maîtrise de l'effet de serre



Hôtel de ville

52 000 habitants
Territoire urbain

Contact

Gilles Manière

Adjoint au Maire chargé de l'environnement

E-mail : secretariat.maniere@chalonsursaone.fr

www.programme-privileges.org

www.chalonsursaone.fr



Depuis novembre 2002, la Ville de Chalon-sur-Saône s'est engagée dans le programme européen PRIVILEGES (Projet d'Initiative des Villes pour la réduction des Gaz à Effet de Serre), en s'associant au WWF France, à l'ADEME, ainsi qu'à une association locale, la Maison de l'Environnement. Ce programme vise à mobiliser les acteurs du territoire (les entreprises, les collectivités locales et les citoyens), pour réduire durablement les émissions de gaz à effet de serre (GES). Il a pour objectif une réduction significative des GES de 5,2% en trois ans.

C'est dans cette dynamique locale que la Ville de Chalon-sur-Saône a décidé de s'engager volontairement dans un "Plan Municipal de maîtrise de l'effet de serre" dès janvier 2003. Transversal, cet outil mobilise 7 services municipaux et couvre les quatre domaines d'intervention de la collectivité en matière d'énergie : l'aménagement du territoire, la production et la distribution d'énergie, la consommation d'énergie et l'incitation des citoyens.

Création à proximité du centre-ville d'un quartier d'habitat mixte de haute qualité environnementale, construction et raccordement d'une chaufferie biomasse au réseau de chaleur urbain, aide financière pour l'installation d'un équipement solaire dans l'habitat, opération de maîtrise de la demande en électricité (MDE) sur l'Hôtel de Ville, ...sont quelques unes des actions qui ont permis de diminuer les émissions de GES de plus de 10% en 2 ans.

Et les projets ne manquent pas : opération de MDE sur un quartier, affichage de la performance énergétique des bâtiments communaux, exposition et guide de sensibilisation aux économies d'énergie à destination des citoyens, etc.

Pour aller plus loin

DOCUMENTS

- Plan climat 2004 – Face au changement climatique agissons ensemble. MEDD-MIES, Paris septembre 2004
- Mémento des décideurs – Les collectivités territoriales engagées dans la maîtrise des gaz à effet de serre. MIES- 2ème édition 2003
- Un Climat à la dérive : comment s'adapter ? Rapport de l'ONERC au Premier Ministre et au Parlement. La documentation française, Paris 2005
- Changement climatique, comprendre et agir. Sabine Rabourdin – Delachaux et Niestlé Paris 2005
- Quantification des émissions de gaz à effet de serre à l'échelle territoriale – Rapport d'Energie-Cités pour la MIES juin 2003
- Le réchauffement Climatique, Robert Kandel – PUF, Paris "Que Sais-je ?" n°3650, 2002
- Le Climat : jeu dangereux. Jean Jouzel, A. Debroise – Dunod 2004.
- L'effet de serre – Allons nous changer le climat ? Hervé Le Treut et Jean-Marc Jancovici – Flammarion 2004.
- Un nouveau climat ? – Les enjeux du réchauffement climatique. Philippe J. Dubois et Pierre Lefebvre – La Martinière 2003
- Les impacts potentiels du changement climatique en France au 21ème siècle. MIES. seconde édition 2000.
- Le changement climatique : kit d'information et de sensibilisation. Réseau Action Climat-France, date peux-tu regarder ??
- Collectivités locales et changement climatique : quelles stratégies d'adaptation? ONERC - Actes du colloque du 30 septembre 2004 Paris mai 2005
- Etes-vous prêt ? Guide pour l'adaptation à l'attention des collectivités locales. ONERC, Paris mars 2004
- Impacts du changement climatique sur les activités viti-vinicoles. Note technique n°3. ONERC, Paris juin 2005
- Projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux - Un cadre pour l'action. MEDD octobre 2005
- Objectif développement durable : comprendre, agir sur son territoire. RARE - ADEME - CERTU, mars 2005
- Economie des changements climatiques. Sylvie Fauchoux, Haitham Joumni – La Découverte, collection Repères 2005
- Atlas de la menace climatique – Le réchauffement de l'atmosphère : enjeu numéro un de notre siècle. Frédéric Denhez – Autrement octobre 2005

ARTICLES

- Loi n°2005-781 du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique. Journal Officiel de la République française du 14 juillet 2005
- Dossier Adapter les bâtiments au froid et aux canicules. La Revue Durable n°9 février-mars 2004
- Dossier Changement climatique. La Revue Durable n°15 avril-juin 2005
- Agir localement contre le réchauffement climatique dégradé ou de force. Revue Territoires novembre 2003
- Zoom sur le littoral : L'élévation attendue du niveau de la mer. Scénario d'évolution des côtes de France. Revue du Palais de la découverte mars-avril 2005

SITES INTERNET

INSTITUTIONNELS

- Ministère de l'écologie et du développement durable : www.ecologie.gouv.fr
- Observatoire National sur les Effets du Réchauffement Climatique (ONERC) : www.onerc.gouv.fr
- Mission Interministérielle de l'Effet de Serre (MIES) : www.effet-de-serre.gouv.fr
- Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) : www.ademe.fr
- Institut Français de l'Environnement (IFEN) : www.ifen.fr
- Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) : www.anah.fr

RÉSEAUX, ASSOCIATIONS

- Réseau Action Climat France (RAC-F) : www.rac-f.org
- WWF : www.wwf.fr
- Energie-Cités - Association d'autorités locales européennes pour une politique énergétique locale durable : www.energie-cites.org
- AMORCE - Associations des collectivités territoriales et des professionnels pour la gestion des réseaux de chaleur et de froid, de l'énergie et de l'environnement : www.amorce.asso.fr
- CLER, Comité de Liaison Energies Renouvelables : www.cler.org
- FLAME - Fédération des Agences locales de maîtrise de l'énergie : <http://www.aduhme.org/flame/www.federation-flame.org>
- ETD - Entreprises Territoires Développement : www.projetdeterritoire.com
- Isolons la terre contre le CO2 : www.isolonslaterre.org
- Association 4D – Dossiers et Débats pour le développement Durable : www.association4D.org
- RARE - Réseau des Agences Régionales de l'Energie et de l'Environnement : www.rare.asso.fr

SIGLES / ACRONYMES

ADEME	Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
ATEnEE	Actions Territoriales pour l'Environnement et l'Efficacité Energétique
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale
MEDD	Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable
MIES	Mission Interministérielle de l'Effet de Serre
ONERC	Observatoire national sur les effets du réchauffement climatique
ONU	Organisation des Nations Unies
OPAH	Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat
PDU	Plan de Déplacements Urbains
PLH	Programme local de l'habitat
PLU	Plan Local d'Urbanisme
PNR	Parc Naturel Régional
SCOT	Schéma de Cohérence Territoriale
ZAC	Zone d'Aménagement Concerté

REMERCIEMENTS

Energie-Cités a réalisé ce guide avec l'appui d'un comité de pilotage présidé par l'ADEME :

- Pascale Babilot, ONERC
- Bénédicte Barbot, Ville de Rennes
- Agnès Breitenstein, ADEME
- Laurent Comélieu, Ville de Nantes
- Jean-Luc Daubaire, Ville de Rennes
- Sophie Debergue, ADEME
- Martine Echevin, Agence locale de l'énergie de l'agglomération grenobloise
- Nathalie Elbé, MIES
- Florence Flamand, Ville de Chalon-sur-Saône
- Elisabeth Gaillarde, ADEME
- Jean-Claude Gazeau, MIES
- Sylvain Godinot, Réseau Action Climat
- Geneviève Goubel, Agence locale de l'énergie de l'agglomération grenobloise
- Daniel Halloo, Communauté Urbaine de Dunkerque
- Sylvie Lacassagne, Energie-Cités
- Claire Lesvier, Conseil Local à l'Energie (Rennes)
- Jean Leroy, Rhônalpénergie-Environnement et RARE
- Frédéric Mabille, Communauté Urbaine de Dunkerque
- Gérard Magnin, Energie-Cités
- Gilles Manière, Ville de Chalon-sur-Saône
- Philippe Senna, MEDD
- Pierre Schmitt, ADEME
- Gwenola Stéphane, AMF

CRÉDITS PHOTOS :

Couverture : Météo France - p.9 : Denis Paillard/ADEME, Laurent Mignaux/MIES
p.10 : Météo France - p.16 : Jean-Yves Richard/ADEME - p.17 : Energie-Cités
p.19 : Laurent Mignaux/MIES - p.20 : Roland Bourget/ADEME - p.21 : Laurent Mignaux/MIES
p.22 : Pascal Collin/ENC - p.24 : ALE Grenoble - p.25 : Aduhme / Ville de Clermont-Ferrand, Clé
p.30 : Communauté Urbaine de Dunkerque - p.31 : JM Sanchez/SAIR La Métro - p.32 : PNR du Pilat
p.33 : Ville de Rennes, Energie-Cités - p.34 : Ville de Chalon-sur-Saône

CONCEPTION GRAPHIQUE : www.TUTTIQUANTI.net

IMPRESSION : imprimerie Simon (Imprim'Vert), imprimé sur papier blanchi sans chlore



**ECONOMIES D'ENERGIE
FAISONS VITE
ÇA CHAUFFE**



Energie-Cités
a coordonné
la rédaction
et la maquette
de ce guide.



Dexia soutient la diffusion de ce guide